

# CONDITIONS DE PARTICIPATION

## Le vide dressing du 4-5 avril 2020, 4 cours de l'intendance

(Conditions de participation applicables dès la réservation d'un emplacement)

### 1. Je réserve mon emplacement

La réservation d'un emplacement se fait via le site internet <https://www.billetweb.fr/vide-dressing-de-lintendance>, toute autre forme de réservation ne sera pas prise en compte.

### 3 catégories de tarifs à respecter :

**Pro : professionnel**, vous faites plus de 2 vides dressing par an, vous vendez des produits neufs, vous souhaitez une facture, cette activité est votre profession

**Particulier** : vous faites moins de 2 vides dressing par an, vous vendez vos propres vêtements en majorité d'occasion

**Créateur** : vous vendez vos propres créations

**La réservation de votre emplacement est définitive dès réception de votre règlement** et l'acceptation des conditions de participations

En acceptant ces conditions de participation, la vendeuse atteste sur l'honneur qu'elle n'a pas fait plus de deux ventes au déballage cette année.

L'ordre des inscriptions déterminera le choix des emplacements. (Première inscrite = première servie)

### 2. Je sélectionne mes articles

Sont acceptés à la vente vêtements, chaussures, sacs, bijoux et accessoires, pour hommes, femmes et enfants.

Les articles vendus doivent être en bon état et propres. Les vêtements et accessoires troués, abîmés, démodés ne sont pas admis. La vente est orientée autour des marques haut de gamme. Si certaines marques de prêt à porter de masse sont tolérées, elles ne doivent pas être les seules présentes sur l'emplacement. L'annulation de votre réservation peut être faite sur place si vos articles ne correspondent pas à ces critères et dans ce cas aucun remboursement ne pourra être demandé.

S'il y a un doute sur l'authenticité d'un article, et sans preuve (facture), les organisatrices se réservent le droit de l'exclure de la vente.

La loi sanctionne d'une peine maximale de 3 ans d'emprisonnement et de 300 000 € d'amende toute personne qui offre à la vente ou vend des marchandises présentées sous une marque contrefaite.

Les cintres seront à gérer par les vendeuses, la salle fournira uniquement portants et tables.

### 3. Je définis le prix de mes articles par rapport à mon stand

La vendeuse s'engage à vendre ses articles à des tarifs attractifs (entre 5 euros et 10 euros pour les petites pièces). Les organisatrices de la vente ne pourront pas être tenues responsables si aucune vente n'est réalisée en raison du rapport qualité/prix appliqué par la vendeuse. L'absence de vente ne peut en aucun cas donner lieu à un remboursement de l'emplacement.

### 3. Durant la vente

Seul le matériel fourni par la salle est autorisé. Les portants personnels, lits pliants, cartons ou valises ouvertes pour exposition des articles à la vente... sont interdits.

Il sera permis de proposer aux acheteuses la possibilité d'essayer les vêtements dans une salle commune réservée à cet effet (pas de cabine individuelle). La vendeuse est responsable de ses articles (libre à elle de demander un élément en gage), les organisatrices ne pourront être tenues responsables en cas de vol ou de détérioration durant la vente.

Les paiements se font entre les acheteuses et les vendeuses, elles doivent anticiper en prévoyant un fond de caisse.

La vendeuse autorise gratuitement, les organisatrices à réaliser des photos et ou des films la représentant ainsi que les produits exposés sur son stand, à utiliser librement ces images sur tous supports, notamment publicitaire, en France comme à l'étranger et ce sans limitation de durée.

Les organisatrices se réservent le droit de refuser l'accès à la vente à toute personne ne respectant pas les conditions d'accès et de sécurité de la salle.

## **5. Installation**

L'installation commence 2h avant l'ouverture des portes. 45 minutes avant la vente nous refusons toute installation. Ouverture au public : 10h-19h

## **6. Annulation / Désistement**

La réception de votre règlement est considérée comme un engagement ferme. Cependant en cas de force majeure justifié, la vendeuse peut demander l'annulation de sa réservation. Remboursement intégral si demandé 1 mois avant l'évènement, aucun remboursement passé ce délai ne pourra être envisagé.

## **7. Liste d'attente**

Le nombre de place étant limité une liste d'attente sera ouverte pour les dossiers surnuméraires.